

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Supplément n°2 au n° 76
Novembre 2013

SNUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Congrès National

24 au 28 mars 2014

Dinard (35)

VOTEZ (bulletin p. 16)
du 25 novembre 2013
au 8 décembre 2013
et POSTEZ votre lettre
(enveloppes jointes)

Les adhérent-es
VOTENT et **ÉLISENT**



au niveau académique

au niveau national

- > Rapport d'activité
- > Rapport financier
- > Quitus

- > Délégué-es
au congrès national

- > Les membres
du Bureau académique
ÉLISENT

- > Trésorier-e académique
- > Secrétaire académique

Lors
du congrès
académique,
date fixée par chaque
SNUEP académique
entre le 13 janvier
et le 7 février 2014

- > Rapport d'activité
- > Fenêtres
- > 31 titulaires
et 31 suppléant-es
au Conseil national

Vote par
correspondance
du
25 novembre
au
8 décembre 2013

Les 31 secrétaires académiques et les 31 membres élu-es forment
le **Conseil national.**

Ils **ÉLISENT**



Les membres du **Bureau national**
25 titulaires et 25 suppléant-es.

Ils **ÉLISENT**



Les membres du **Secrétariat national**
8 secrétaires nationaux (maximum)
et parmi eux, le trésorier national

Lors du
congrès national
du 24 au 28 mars 2014

Sommaire

- 1 Déroulement du vote
- 3 > 8 Rapport national d'activité 2011-2014
- 8 Rapport national financier 2011-2014
- 9 Liste pour le Conseil national
- 10 > 11 Texte d'orientation pour la liste du CN
- 12 Statuts du SNUEP-FSU
- 13 Règlement intérieur du SNUEP-FSU
- 14 Bulletin d'adhésion
- 15 Argumentaires des fenêtres 1 et 2
- 16 Bulletin de vote

Une année syndicale de première importance

Plus d'un an après le changement de gouvernement, la crise est encore bien là. Certes le chômage se stabilise autour de 10,5 % grâce à la montée en puissance des contrats aidés mais l'industrie française continue de détruire des emplois. Le gouvernement, sous la pression de Bruxelles et des grands patrons, a fait ses choix : profit des entreprises et baisse rapide des déficits publics. Cette politique d'austérité se fait au détriment du pouvoir d'achat des salarié-es, des retraites et pensions, du développement nécessaire des services publics et de la protection sociale. Ainsi, le gouvernement fait une croix sur sa « grande réforme fiscale » en mettant en place le crédit d'impôt compétitivité pour les entreprises et en augmentant les impôts et les taxes pour les ménages. Si la rentrée 2013 dans les LP ne comportait pas de nouveautés, cela ne saurait tarder. Le ministère annonce pour la rentrée 2014 une simplification des modalités de certification des diplômes de la voie professionnelle et une adaptation des PFMP pour faciliter les poursuites d'études des lycéen-nes professionnel-les en BTS. La DGESCO nous a confirmé qu'un bilan des trois voies du lycée serait finalisé pour la fin de l'année 2013 et que les discussions sur l'avenir des lycées débuteraient dès janvier

2014. Le chantier sur l'Éducation prioritaire est entamé et Vincent Peillon a annoncé l'ouverture de discussions sur les missions des enseignant-es. L'année scolaire 2013-2014 s'annonce donc comme une année syndicale de première importance.

C'est dans ce contexte que le SNUEP-FSU prépare son 5^e Congrès national du 24 au 28 mars 2014 à Dinard (35). Les 120 délégué-es mandaté-es travailleront à l'écriture des mandats et réfléchiront aux possibles évolutions de notre outil syndical pour le rendre encore plus efficace.

Pour ce congrès, nous faisons à nouveau le choix collectivement de fédérer l'ensemble des forces du SNUEP-FSU dans une liste unique et pluraliste au service du développement de notre action syndicale. Être uni-es pour être ensemble plus fort, c'est ce que sous-tend la démarche du SNUEP-FSU et l'engagement syndical quotidien pour défendre les collègues, porter l'ensemble de leurs revendications et permettre qu'enfin le système éducatif fasse réussir tous les jeunes.

➔ *Le secrétariat national*

*Jean-Sébastien Bêlorgey,
Jérôme Dammerey, Nicolas Duveau,
Martine Ginisty*

Glossaire

ARF : association des régions de France.
ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.
CADAC : coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception.
CAPN : commission administrative paritaire nationale.
CCF : contrôle en cours de formation.
CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
CIC : comité interprofessionnel consultatif.
CNCP : commission nationale de la certification professionnelle.
CNDF : collectif national droits des femmes.
CPC : commission professionnelle consultative.
CSE : conseil supérieur de l'éducation.

CSL : conseil supérieur des lycées.
CTMEN : comité technique ministériel de l'éducation nationale.
DGESCO : direction générale de l'enseignement scolaire.
EPP : enseignement professionnel public.
ESPE : écoles supérieures du professorat et de l'éducation.
FIP : formation interprofessionnelle.
GT-NT : groupe de travail non-titulaires.
OS : organisation syndicale.
PFMP : période de formation en milieu professionnel.
RAP : référentiel d'activités professionnelles.
RGPP : révision générale des politiques publiques.
TSCG : traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.

Contexte des trois dernières années

Le SNUEP-FSU est sorti du congrès de Châtenay-Malabry avec la ferme intention de faire avancer les revendications des personnels de LP, SEP, SEGPA et EREA et avec des mandats renouvelés. Notre position et nos analyses ont été confortées, notamment sur les dernières réformes mises en place dans l'Enseignement Professionnel Public (EPP). L'un des constats alors établi, toujours d'actualité, est la nécessité de poursuivre le développement du SNUEP-FSU en renforçant sa représentativité mais aussi sa place dans la FSU. Il faut poursuivre le travail intersyndical mené notamment avec la CGT (Educ'action) et Solidaires (Sud éducation) afin de peser encore plus fortement, à tous les niveaux, sur les questions de la formation professionnelle initiale. Cette volonté de renforcer l'action du SNUEP-FSU passe par le rassemblement de l'ensemble des forces de notre syndicat et une liste pluraliste proposée au vote d'orientation. Cela permet d'optimiser l'ensemble des énergies sur un objectif commun : la défense de l'enseignement professionnel public et de ses personnels.

La période 2011/2013 a été marquée par la poursuite des politiques ultralibérales menées par le gouvernement Sarkozy. Les réformes, dans tous les domaines, ont été imposées dans un contexte de crise économique et sociale sous prétexte d'une dette trop importante à rembourser. Cette crise de la dette, dont la responsabilité incombe principalement aux marchés financiers et aux choix idéologiques des gouvernements, a été un argument majeur des gouvernants pour mettre en œuvre des politiques d'austérité. Politiques que nous avons toujours dénoncées et dont nous avons pu, depuis, constater l'inefficacité.

Le SNUEP-FSU a salué en mai 2012 la défaite du président Sarkozy et de son gouvernement, mais très rapidement, il a pris conscience que ce changement n'allait pas résoudre l'ensemble des problèmes dans lequel l'EPP a été plongé. Certes, les projets les plus dangereux du gouvernement précédent ne seront pas mis en œuvre. La création de 60 000 postes (dans l'EN) sur le quinquennat ne suffira pas à compenser les suppressions de postes de ces dernières années. Pire, les premières annonces pour les rentrées 2012 et 2013 ont totalement oublié l'EPP...

I. Le SNUEP-FSU dans l'action

Le début de l'année 2011 a été marqué par de fortes mobilisations. Le SNUEP et la FSU y ont appelé et ont dénoncé la RGPP et ses conséquences pour l'EPP. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, la réforme de la voie professionnelle a été poursuivie, sacrifiant une année de formation pour les élèves de bac pro, abrogeant le BEP en tant que formation et réduisant de 8 000 le nombre de postes de PLP. Le SNUEP-FSU n'a pas cessé de dénoncer cette réforme et a continué d'intervenir à tous les niveaux pour demander sa remise en plat. Il a poursuivi son travail intersyndical en étant à l'initiative, avec les non-signataires du protocole de conclusion de cette réforme, de nombreux communiqués de presse. De plus l'intersyndicale de l'EPP a demandé à maintes reprises à être reçue au ministère. Le SNUEP-FSU a ainsi porté des propositions alternatives aux politiques menées, notamment pour l'EPP. Ce gouvernement n'a rien voulu entendre. Malgré des demandes répétées, le SNUEP-FSU n'avait plus été reçu au ministère sur la question de la réforme de la voie professionnelle depuis octobre 2007 ! Le SNUEP-FSU a continué de porter les attentes et revendications de la profession, notamment en s'opposant aux mesures néfastes décidées par le gouvernement Sarkozy pour la rentrée 2011 : « généralisation des CCF », « aide personnalisée », « stages de remise à niveau », « stages passerelles », « ECLAIR », « internats d'excellence », « livret de compétence »...

Dans ce contexte économique marqué par la crise financière, le chômage, et les politiques d'austérité, la rentrée 2011 a donc constitué la 3^e et dernière année de la mise en œuvre de la généralisation du Bac Pro 3 ans qui a insidieusement dévalorisé les diplômés et dénaturé nos métiers. Le SNUEP-FSU a appelé

les collègues à réussir la journée d'action du 27 septembre 2011 à l'appel des fédérations de l'éducation (FERC-CGT, FSU, UNSA et SGEN-CFDT). En se mettant massivement en grève et en participant aux manifestations contre les suppressions de postes, avec près de 50 % de grévistes, l'opposition des personnels de l'EPP a été significative. Malgré les difficultés, cette journée d'action a montré que les personnels de l'EPP se mobilisaient sur la question de la réforme de la voie pro. La mobilisation reste possible sur des journées d'actions unitaires et sur des questions plus larges qui touchent notamment aux suppressions de postes ou aux conditions de travail.

Les orientations gouvernementales libérales ont été poursuivies avec la volonté affichée de développer massivement l'apprentissage aux niveaux V et IV. C'est un projet politique que le SNUEP-FSU a toujours dénoncé quels que soient les gouvernements en place. Dans la foulée, le projet de réforme de l'évaluation des enseignant-es a allumé une contestation profonde de la profession : en voulant confier la gestion des carrières au seul chef d'établissement, le gouvernement Sarkozy a nourri une opposition forte de la profession. Le SNUEP-FSU a informé les collègues, puis les a mobilisés pour participer massivement aux temps forts : grève et manifestation du 15 décembre 2011. Actions à l'initiative des syndicats du 2nd degré de la FSU, demandant le retrait du projet d'évaluation des enseignant-es. Le gouvernement Sarkozy n'ayant pas voulu entendre la forte mobilisation des personnels sur cette journée-là, l'action a été prolongée par une journée de grève avec une manifestation nationale à Paris le 31 janvier 2012. La forte mobilisation et l'alternance politique de mai 2012 ont finalement amené le ministère à abandonner le décret, publié au lendemain du 2^e tour de la présidentielle...

Rapport national d'activité 2011-2014

1. L'intersyndicale de l'EPP

Dès 2011, le SNUEP-FSU a été à l'initiative de la relance de l'intersyndicale de l'EPP. Le SNUEP-FSU avec le SNEP-FSU et le SNETAP-FSU, la CGT et Sud Éducation, mais aussi avec le SNALC et la FAEN, sont intervenus sur la question de la réforme de la voie professionnelle tout au long de sa mise en œuvre. Le SNUEP-FSU a réussi le tour de force, juste après les élections professionnelles de 2011, de rassembler l'ensemble des forces syndicales des LP autour de la question de la décentralisation des personnels et de la politique du "tout apprentissage" du président Sarkozy. L'intersyndicale unitaire, comprenant l'ensemble des organisations syndicales de l'EPP, est intervenue pour faire barrage à ces propositions. Elle est intervenue au niveau du ministère dès décembre 2011 et de l'ARF où l'intersyndicale a été reçue et a réussi en prenant part au débat public (tribune intersyndicale en mars 2011), à faire échec à ces propositions inacceptables (généralisation de la mixité des publics et des parcours, décentralisation de l'EPP). Mais depuis l'alternance gouvernementale, il est devenu encore plus difficile d'avoir des actions communes avec le SGEN-CFDT et l'UNSA, ces derniers se désengageant des intersyndicales et justifiant les accords partiels et/ou totaux avec le nouveau ministère.

Le SNUEP-FSU a relancé aussi à plusieurs reprises l'intersyndicale de l'EPP sur la question de la généralisation des CCF. L'intersyndicale, SNETAP, CGT Educ'action, SNCL-FAEN, SNALC-CSEN, SUD Educ a alors mis en place la pétition intersyndicale *stopautoutccf.net*.

Le SNUEP-FSU s'est également inscrit, avec la FSU, dans le cadre des mobilisations de la Fonction publique, et notamment dans la journée d'action du 31 janvier 2013 pour l'emploi et les salaires. Au terme d'une mobilisation en demi-teinte (environ 20 % de grévistes en LP), le gouvernement a annoncé l'abrogation de la journée de carence, mesure injuste et inefficace, emblématique de la politique brutale du gouvernement précédent. Le SNUEP-FSU a œuvré pour inscrire l'intersyndicale de l'EPP dans cette journée sur une plateforme spécifique : transfert de compétences de l'État ; suppressions de postes et de sections, et transfert vers l'apprentissage ; dégradations des conditions d'enseignement et de travail ; mixage des parcours et des publics ; généralisation du CCF.

En application de ces mandats, le SNUEP-FSU a cherché à privilégier les actions unitaires dans son champ d'intervention et a continuellement travaillé les articulations entre les différents types d'actions sans oublier d'être présent sur l'ensemble de ses revendications. Il a ainsi pu mener des actions seul notamment sur la question des CCF (enquête, lettres d'interpellation au ministère, semaine d'action, pêle-mêle) ou de l'épreuve de rattrapage. Il a multiplié le travail intersyndical avec les syndicats de l'éducation de la FSU, afin de devenir un interlocuteur incontournable sur de nombreux dossiers (formation des enseignants, contenus et programmes, recrutement, non-titulaires...). Avec le SNEP et le SNES, il a porté les préoccupations du 2nd degré et notamment celle de l'EPP. Le SNUEP-FSU a ainsi été co-organisateur des États généraux du 2nd degré à la rentrée 2012.

2. Le SNUEP-FSU : Articulation d'un syndicalisme de luttes et de propositions alternatives

Dès la rentrée 2011, le SNUEP-FSU s'est efforcé de mettre en avant les propositions pour l'EPP. Il a ainsi élaboré sur la base de ses mandats *5 priorités et 20 propositions* pour les lycées professionnels publics. Ce document a servi de base d'interpellation des candidat-es à la présidentielle de 2012. Dès le début de l'année 2012, Il a rencontré, avec la FSU, les partis de gauche pour porter ses mandats et ses inquiétudes concernant l'EPP.

Durant l'été 2012, le SNUEP-FSU a participé à la consultation sur la refondation de l'École. Il a défendu une vraie revalorisation de l'EPP et rappelé ses *5 priorités et 20 propositions* pour l'enseignement professionnel public et laïque. Après cette concertation, le SNUEP-FSU a demandé que le ministre change de cap par rapport aux politiques menées ces dernières années, qu'il prenne rapidement des décisions concrètes pour améliorer la réussite des lycéennes et lycéens de l'enseignement professionnel et les conditions de travail de leurs enseignant-es.

Tout au long de l'écriture du projet de loi, le SNUEP-FSU s'est mobilisé très activement pour dénoncer les projets de décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles vers les régions, comme le souhaitait l'ARF. Il est intervenu à tous les niveaux (ministère, parlementaires, ARF) dans le sens d'une réécriture de la loi, portant un réel projet ambitieux pour la réussite de tous les jeunes, notamment à travers la remise à plat de la généralisation du Bac Pro en 3 ans et la mise en place d'une réelle revalorisation de l'EPP.

Au terme des discussions au Parlement, le transfert des compétences vers les Régions n'a pas été organisé comme l'aurait voulu l'ARF puisqu'au final, ce sont les recteurs qui conservent la main sur la définition des cartes de formation. Cependant, les choix actuels du gouvernement et des régions ne sont pas satisfaisants. Le SNUEP-FSU continue de dénoncer le pouvoir accru donné aux Régions (le pilotage des cartes de formations, la promotion de l'apprentissage au détriment de l'EPP menée par le gouvernement et les Régions).

Malgré des avancées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'école (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'École, priorité à l'école primaire...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ont amené la FSU et le SNUEP à se mobiliser pour une grande manifestation nationale le 6 avril 2013. Quelques 10 000 militant-es ont répondu à l'appel pour faire valoir l'enjeu essentiel qu'est l'éducation et manifester leur souhait que cette priorité soit honorée conformément aux engagements pris.

Le SNUEP-FSU constate que l'alternance politique n'a pas infléchi les politiques menées jusqu'à présent. La rentrée 2013, pourtant préparée intégralement par le nouveau ministre, ne remet pas en cause la réforme de l'EPP : poursuite de la réforme du Bac Pro en trois ans, généralisation des CCF, mise en place d'évaluations systématiques par compétence... C'est une réelle continuité avec les politiques éducatives libérales précédentes. Les choix sont aujourd'hui explicites : l'apprentissage - survvalorisé au détriment des lycées professionnels publics et laïques -, l'adéquationnisme formation/emploi et le développement de

Rapport national d'activité 2011-2014

la compétitivité deviennent les seules idéologies sous-jacentes appliquées au pilotage de la formation professionnelle initiale.

De même sur la question des retraites, le gouvernement fait payer aux salarié-es l'essentiel de la facture. Le SNUEP, avec la FSU, a réaffirmé son opposition à la diminution des pensions et des retraites, ou à l'allongement de la durée de cotisation exigée, qui reviendrait à reculer l'âge de départ à la retraite ou à diminuer le montant des pensions.

Le ministère annonce des mesures de correction de la réforme de la voie pro à la rentrée 2014. Pour l'instant, la remise à plat de cette réforme de la voie professionnelle n'est toujours pas à l'ordre du jour. Le ministère envisage de prochaines discussions sur l'avenir des trois voies du lycée. Le SNUEP-FSU participera aux discussions pour y porter ses mandats. Nous continuerons aussi à dire qu'il ne faut pas attendre une « grande » réforme du lycée pour apporter des solutions, pour améliorer les conditions de travail des personnels et la réussite de tous les lycéens professionnels.

II. Le SNUEP dans la FSU

I. Le SNUEP dans les instances de la FSU

Aujourd'hui, le SNUEP-FSU est présent dans toutes les instances de la FSU. Nous avons amélioré notre participation aux instances (CDFN, BDFN et depuis la rentrée 2013 nous participons au secrétariat fédéral). Cependant, par manque de force militante, nous ne sommes pas encore en capacité d'investir l'ensemble des secteurs de la FSU. Cette meilleure prise en compte du SNUEP-FSU permet d'être mieux associé aux décisions fédérales et d'accéder à l'ensemble des informations. Il est incontestable que la place du SNUEP dans la FSU s'est nettement améliorée au cours de ces deux derniers mandats. Il faudra faire en sorte que dans les années à venir le SNUEP-FSU devienne réellement incontournable au-delà de son champ de compétence premier qui est l'EPP.

2. La FSU : la force du SNUEP

La place de la FSU en tant que 1^{re} fédération de l'éducation permet au SNUEP d'avoir une représentativité bien supérieure à celle que lui confèrent les urnes aux élections professionnelles. Ainsi, le SNUEP bénéficie de la représentativité de la FSU dans de nombreuses instances de consultation ; CSL, CSE, CNCP, ou encore CTMEN, CHS-CT.

Elle lui permet d'être reçue aussi en délégation fédérale au ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement Supérieur ou encore celui du Travail, sur les questions de formation professionnelle et d'apprentissage.

III. Développement syndical du SNUEP-FSU

I. Lisibilité du SNUEP-FSU

On peut regretter que l'EPP soit encore peu traité dans les médias ou trop souvent sous un angle négatif (violence, échec

scolaire, décrochage et sortie sans qualification, ...). Le SNUEP-FSU produit des communiqués de presse régulièrement, ce qui lui a permis de devenir l'interlocuteur privilégié des journalistes de presse écrite et de radio (France culture, France info, ...) sur les sujets touchant directement à l'EPP. Le SNUEP-FSU est aussi régulièrement contacté pour des interviews (*Libération, l'Humanité, le Figaro, Nous-vous-ils, ...*).

Pour la 2^e année consécutive le SNUEP-FSU a participé à Expression directe (FSU) et à la conférence de rentrée de la FSU dans le secteur de l'éducation.

Nous devons progresser encore notamment en mettant en place des conférences de presse SNUEP-FSU, au moins à la rentrée, puis de façon régulière et en développant des actions de promotion de l'EPP : articles dans la presse (tribunes), colloque EPP...

2. Syndicalisation et développement syndical

L'arrivée en 2011 des militant-es d'Action et Démocratie de Bordeaux et Toulouse qui ont fait le choix du SNUEP et de la FSU, nous a permis de nous développer dans ces académies. Mais force est de constater que beaucoup d'académies n'arrivent plus à se développer et que certaines sont même dans une situation difficile. Le SNUEP-FSU qui a toujours pour objectif de devenir le 1^{er} syndicat de l'EPP doit être présent dans toutes les académies et progresser partout. Nous devons maintenant aller au-delà et mettre en place une stratégie de progression régulière des syndiqué-es et des militant-es. Notre représentativité dans la profession (élections professionnelles de 2011) a progressé et doit aussi se traduire en adhésions.

Nous pourrions être encore plus efficaces si nous ouvrons une nouvelle étape de développement du SNUEP-FSU avec comme « priorité des priorités » l'augmentation significative de notre taux de syndicalisation. Il faut se fixer un objectif ambitieux et se donner enfin les moyens de l'atteindre. Il nous faudra aussi réfléchir à l'amélioration de la formation syndicale afin de développer notre réseau militant et pouvoir assurer la continuité de l'activité syndicale à tous les niveaux. La formation des « cadres » doit aussi faire l'objet d'une attention particulière.

3. Élections professionnelles de 2011 et représentativité

Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 ont légitimé en partie l'action syndicale et les analyses du SNUEP-FSU. Seule OS à progresser significativement passant de 11,6 % à 15,5 % des votes exprimés. Le SNUEP-FSU a gagné 16 sièges dans les académies et un 2^e siège en CAPN. Les OS signataires et accompagnatrices de la réforme (SNETAA-FO et SGEN-CFDT) ont été sanctionnées. Les PLP ont exprimé une réelle volonté que soit menée une tout autre politique pour la voie professionnelle initiale publique laïque sous statut scolaire. Cependant le SNUEP-FSU reste la 3^e organisation syndicale dans les LP derrière le SNETAA-FO avec 28 % et la CGT avec 25 %.

Rapport national d'activité 2011-2014

4. Développement et travail des secteurs

Durant ces trois dernières années, le SNUEP-FSU a poursuivi le travail engagé dans les différents secteurs du syndicat. La nécessité du travail collaboratif a été confirmée, de nombreuses réunions ont eu lieu particulièrement dans l'éduc et le corpo, afin de mener un travail collectif sur l'ensemble des dossiers des secteurs. Chaque secteur a pu travailler avec l'objectif d'améliorer notre action syndicale à tous les niveaux. Les secteurs ont constamment alimenté la réflexion du syndicat en produisant des notes (syndicales ou fédérales) pour les instances et en alimentant la presse nationale, voire académique (réalisation de journaux pour certaines académies).

4.1. Le secteur Éducation

Le secteur éducation a travaillé dans la continuité de ce qu'il avait commencé lors du dernier mandat. L'équipe a été partiellement renouvelée et l'accent a été mis sur les contenus de l'enseignement professionnel (mandat de Châtenay-Malabry). Un groupe *Contenus* a été créé avec la participation de plus de 90 syndiqué-es, le secteur enrichissant ainsi sa réflexion sur l'ensemble des programmes et RAP. L'implication du SNUEP-FSU dans les CPC s'est aussi développée avec la reconnaissance officielle du SNUEP-FSU suite à sa progression aux élections professionnelles de 2011 et la modification des décrets et arrêts définissant le travail des CPC. Le secteur organise la formation des membres des CPC et le suivi des travaux. En 2013, le SNUEP-FSU est entré aussi officiellement dans la formation interprofessionnelle (FIP) instance qui remplace le CIC. Il a publié un supplément « *Contenus et CPC* » qui a vocation à paraître 2 à 3 fois par an (premier numéro en octobre 2013).

En 2012, le secteur a travaillé à la production d'un document pour promouvoir notre vision de l'EPP : « *5 priorités et 20 propositions* ». Il a suivi et participé à l'ensemble des travaux de la loi de refondation (concertation, débat sur l'écriture de la loi, débat parlementaire).

Le secteur a organisé un colloque « *compétences* » à l'automne 2012 qui a eu un grand succès. Il a produit un certain nombre de dossiers sur les contenus et les évaluations : dossier J69 « *Évaluation des élèves* », 8 pages SJ76 « *CCF et évaluation* » en septembre 2013. Le seul regret est de ne pas avoir réussi à publier les actes du colloque « *compétences* ».

Le secteur travaille de plus en plus régulièrement avec le SNES sur l'ensemble des problématiques communes et notamment les CPC, la liaison collège-lycée, l'évaluation des élèves ou encore la culture commune dans les trois voies diversifiées du lycée.

Il faudra poursuivre l'ensemble du travail avec peut-être cette fois-ci comme préoccupation principale de diffuser plus largement les travaux du secteur, de produire des outils militants et de proposer plus de stages « éducation » décentralisés dans les académies.

4.2 Le secteur Corporatif

Le secteur corpo du SNUEP-FSU travaille en collaboratif. Il n'a cessé de s'améliorer au cours de ces 3 dernières années, tant au niveau de son travail de réflexion que dans la qualité des documents publiés ; et ce malgré une actualité importante et chronophage. Nous rencontrons néanmoins encore des difficultés pour nous réunir car les membres du secteur sont investis activement dans leurs académies.

Presse

Après un travail de fond et de création d'outils depuis 2008, le secteur a produit en 2011 des mises à jour régulières du mémento du secrétaire local sous forme de fiches numériques. En 2012, il a rédigé et publié un mémo conseil d'administration. Des mises à jour des fiches de suivi des stagiaires ont aussi été réalisées, ainsi que des dossiers non-titulaires, mutation inter et intra pour le journal du SNUEP-FSU. Tous ces outils ont régulièrement été diffusés aux secrétaires académiques.

Dossiers, actualités et représentations

Un travail important a été réalisé concernant les non-titulaires. Au cours de ces 3 dernières années, le secteur corpo a participé à la rédaction d'un grand nombre de documents fédéraux relevant de l'intersyndicale du 2nd degré de la FSU. Le SNUEP-FSU est aussi actif dans toutes les réunions et actions sur le sujet. Lors des représentations fédérales (GT-NT, CTMEN, réunions...), le SNUEP-FSU est intervenu systématiquement sur les conditions de reclassement des collègues ex-contratuel-les lors de leur titularisation ; ce qui a permis de faire bouger le ministère sur la prise en compte de leur rémunération (notamment en contournant la clause butoir par une clause de sauvegarde de l'indice de rémunération antérieur).

Le secteur porte les mandats du SNUEP-FSU dans les instances des CHSCT et du CTMEN et en CAPN. Ainsi un grand nombre de publications sont communes au SNES et au SNEP dans un souci d'unité fédérale.

Un groupe de travail spécifique à l'ASH a été réuni en 2013 afin de dresser le bilan d'une enquête nationale proposée par le secteur. Il va réaliser un 8 pages pour décembre 2013, en commun avec le secteur éduc.

Le secteur corpo a co-animé un colloque sur « *l'évaluation des enseignants* » conjointement avec les syndicats du 2nd degré de la FSU.

Formation et stage

Le secteur a animé différentes formations (non-titulaires, droit du personnel, commissaire paritaire, secrétaire académique) dans les académies et mis en place une formation hebdomadaire de permanencier-es pour les académies de la région Ile de France en 2012-13.

Le secteur souhaite proposer des formations décentralisées dans les académies pour les permanencier-es et les commissaires paritaires ainsi que des formations CHSCT.

Mutations

Forte progression aux élections professionnelles de 2011 : 3^e place confortée, un siège supplémentaire à la CAPN des PLP montant à 6 le nombre de commissaires paritaires nationaux. Cette situation jumelée à la mise en place du serveur AEA permet une amélioration du travail et de l'efficacité aux réponses apportés aux collègues.

4.3 Le secteur Laïcité, Droits et Libertés

Le secteur Laïcité, Droits et Libertés (LDL) existe, au sein du SNUEP-FSU, depuis 4 mandats. Les difficultés liées à sa légiti-

Rapport national d'activité 2011-2014

mité sont dorénavant dépassées, chaque militant-e du SNUEP-FSU étant conscient-e que les problématiques sociétales et sociales (discriminations de sexe, RESF, logement, santé...) doivent être questionnées pour une analyse plus fine et plus précise des politiques éducatives.

Le secteur a alimenté de façon régulière les journaux du syndicat, sur ce mandat (pages *grand angle*, dossier 8 pages du J74). Il a aussi élargi les thèmes comme convenu dans ses objectifs. Il faudra néanmoins alimenter le SNUEP infos plus fréquemment lors du prochain mandat.

Le secteur alimente les textes actions concernant les parties LDL.

Certaines militantes, membres du secteur LDL du SNUEP participent activement à l'élaboration et à l'animation du stage Femmes FSU qui a lieu tous les ans. Elles sont aussi actives lors des sessions de formation annuelles de l'Intersyndicale Femmes (CGT/FSU/Solidaires).

Des membres du secteur LDL du SNUEP-FSU sont investis dans les collectifs d'animation et/ou dans les commissions plénières des secteurs de la FSU (Femmes, DL, International). Cette présence récente renforce notre crédibilité au sein de la fédération. Il faut poursuivre et renforcer cet investissement.

Un des mandats du dernier congrès était de poursuivre notre nouvelle implication sur les questions sociales européennes. Dans ce cadre, 2 militantes du secteur ont suivi le processus de l'Altersommet à Athènes en 2013.

Les militantes du secteur continuent de suivre les questions femmes notamment au sein de la Marche Mondiale des Femmes, du CNDP et CADAC, de l'intersyndicale femmes et plus récemment au collectif Femmes et retraites. Nous avons aussi été fortement actives (les textes des *Pour Elles*, les auditions au Sénat...) lors de l'élaboration de la loi sur le harcèlement sexuel.

Des militant-es SNUEP-FSU sont présent-es sur Paris ou dans les régions lors d'appel à mobilisations sur nos thèmes : RESF, Femmes, Logements, Santé, etc.

Si notre présence et notre investissement sur les questions LDL ont progressé positivement au sein du SNUEP-FSU, ils reposent encore sur un nombre trop restreint de militant-es. Nos réunions ont, elles aussi, été trop peu régulières. Le prochain mandat pourra se donner comme objectif d'élargir ce collectif de travail.

4.4 Le secteur Communication

Journal national et aide aux journaux académiques

Comme prévu, le secteur a procédé à la refonte de la maquette du journal national après les élections professionnelles de 2011 (année civile 2012). Après 2 ans, nous constatons qu'elle donne satisfaction, même auprès des annonceurs. La qualité de nos journaux et suppléments 4/8 pages s'améliore progressivement. À chaque rentrée et durant les périodes électorales, nous décidons d'un tirage important afin de toucher le maximum de collègues. Le coût de cette diffusion n'est pas mince mais il encourage la syndicalisation.

Des journaux ont été réalisés pour les académies n'ayant pas de structure SNUEP, ou qui ont des difficultés pour les réaliser particulièrement pour Lille, Poitiers, Aix-Marseille.

Snuep infos, Actu des LP, tracts

Le Snuep infos est envoyé aux adhérent-es par voie électronique tous les 15 jours et mis en ligne. En 2013, nous avons décidé d'un changement de maquette, afin de le rapprocher de notre charte graphique. Il nous faut encore l'améliorer du point de vue de la diversité des articles et des contributions locales et nationales. L'Actu des LP mis en place en 2012-2013, en alternance avec le Snuep infos, était constitué d'un recto/verso sur l'actualité. Difficile à alimenter, et trop rapproché du Snuep infos, l'expérience n'a pas été concluante. Nous réfléchissons à son intégration dans le Snuep infos. Depuis 2012, le secteur a également rédigé et élaboré des tracts, en version recto et recto/verso. Cette activité est à développer.

Site internet national

Le site actuel est alimenté par Régis Devallé depuis l'origine. En 2012-2013, la décision de créer un nouveau site a été prise en SN puis BN. Toute la partie conception a été réalisée et présentée au CN. Les professionnels qui devaient le monter rencontrent des difficultés, le nouveau site est donc renvoyé à janvier 2014. Par ailleurs, le secteur a apporté une formation et une aide à la réalisation de sites académiques avec Eklablog. Le secteur continue de mettre à jour quelques sites académiques.

4.5. Le secteur Organisation

Un syndicat en mouvement

Le syndicat a dû quitter ses locaux de la rue Cabanis. Les délais impartis pour trouver une solution ont été courts. La FSU a offert un hébergement provisoire pour 2013 dans ses locaux aux Lilas. Le secteur Organisation a œuvré et continue à œuvrer pour trouver les salles nécessaires à la tenue des réunions.

Le suivi et la labellisation des stages (nationaux et académiques) ont été mis en place et donnent satisfaction.

La mise en place d'un serveur pour la gestion de la base de données

Depuis 2009, le SNUEP-FSU a œuvré pour mettre en place le logiciel AEA (Adhérents Établissements Abonnés), développé conjointement avec le SNES et le SNEP. Il permet une gestion synchrone des données. La mise en service est intervenue progressivement à partir du 1^{er} juillet 2011.

Cet outil permet à chaque section académique de saisir ses adhérent-es, les établissements et les abonnés (rectorat, région, partis politiques, etc.). La mise en place du logiciel a d'abord permis de gérer les éditions d'étiquettes (avec codes facteur, tri, etc.), de listes, de courriers, puis en 2012 ont été introduites les opérations de mutation et de gestion de carrière.

Pour accéder au serveur, le SNUEP-FSU a développé l'utilisation de tunnels sécurisés pour le transit des données. Chaque section académique dispose de 3 accès personnels au logiciel.

La modernisation du réseau informatique interne

L'informatique au national fonctionnait en poste à poste. Un véritable réseau a été mis en place au siège national, avec l'achat d'un 2^e serveur.

Un calendrier collaboratif a été mis en place.

Rapport national d'activité 2011-2014

Amélioration de l'information des adhérent-es

Le nouveau système a permis d'écrire aux collègues, dans le mois qui suit l'adhésion, depuis juillet 2011. Le secteur réalise les extractions de AEA pour les routages des journaux nationaux et FSU. Le secteur participe aussi à l'information des adhérent-es lors du mouvement INTER (mise en place en 2012).

Une modernisation toujours en cours avec à venir

1. Rénovation du site internet
2. Migration du serveur de mel
3. Migration du serveur de listes

Gestion des décharges

La transparence s'est encore améliorée lors de ce mandat quant à la répartition et la gestion des décharges.

V. Perspectives

Après une phase de construction et une phase de stabilisation, une nouvelle période va s'ouvrir pour le SNUEP-FSU : celle de

son développement avec pour objectif de devenir la 1^{re} organisation syndicale de l'EPP. Le SNUEP-FSU doit donc se doter des moyens et d'outils pour augmenter significativement sa syndicalisation. L'objectif pourrait être de passer à plus de 5000 adhérent-es d'ici deux mandats. Ce qui représenterait encore un taux de syndicalisation inférieur à 10 % de la profession. Pour ce faire, le SNUEP-FSU devra continuer et développer le travail de l'ensemble des secteurs tout en dégageant des moyens nouveaux pour prendre en charge cette problématique dans sa globalité. Il devra aussi continuer à améliorer l'accompagnement des collègues tout au long de leur carrière. La mise en place d'un secteur « syndicalisation et formation syndicale » pourrait être envisagée. Ce secteur pourrait devenir un service d'appui au développement des académies, en liaison avec l'ensemble des secteurs du syndicat. Il formulerait des propositions en termes de développement syndical. Il pourrait avoir comme missions notamment l'état des lieux et des besoins par académie, l'étude des chiffres de la syndicalisation, la formation des militant-es et des responsables académiques et nationaux...

Rapport national financier 2011-2014

La loi sur la transparence financière

La nouvelle loi sur la transparence financière ne nous permet pas de soumettre les comptes de la période 2011-2014 au vote des adhérent-es. Avec la loi sur la transparence financière, le Bureau national doit arrêter les comptes (toutes les académies doivent être remontées au National, seule entité juridique), puis le Conseil national doit statuer sur le rapport de gestion et les comptes annuels, qui sont contrôlés durant la procédure par la commissaire aux comptes (élue pour 6 ans au congrès de 2011). Nous n'avons pas encore pu, à ce jour, proposer le vote des comptes au CN, du fait d'imprécisions ou de pièces comptables manquantes dans certaines académies. Le BN de novembre arrêtera les comptes de l'année 2009-2010 et 2010-2011, qui seront validés au CN de décembre pour paraître au JO en mars 2014.

Les répercussions techniques

La période 2011-2014 a été marquée par de profonds bouleversements au niveau de la trésorerie.

La mise en place de la loi sur la transparence financière a tout d'abord imposé une nouvelle organisation avec notamment la séparation de la comptabilité et de la trésorerie. Puis il a fallu mettre en place l'intégration des comptabilités académiques dans la comptabilité du national. Cette intégration a nécessité un long travail pour élaborer un modèle de trame comptable destiné aux académies et ensuite former les trésorier-es académiques à son utilisation. La vérification des comptabilités académiques et la préparation de la publication des comptes

sont venues alourdir considérablement la charge de travail de la trésorerie.

La formation des trésorier-es académiques

Les efforts de formation devront être poursuivis afin de mieux impliquer les trésorier-es académiques dans la mise en place d'une comptabilité d'engagement.

Par ailleurs, un stage annuel de formation des trésorier-es académiques a été réalisé sur la mandature. Des outils ont aussi été mis à leur disposition et régulièrement améliorés par le groupe trésorerie.

En ce qui concerne la gestion financière du SNUEP-FSU, le montant des cotisations encaissées a connu une augmentation significative entre 2010-2011 et 2011-2012 pour se stabiliser l'année suivante. Côté dépenses la trésorerie a mis en place des outils d'évaluation et de suivi des principaux coûts afin de mieux les maîtriser.

L'achat d'un local

Mais l'événement le plus important de cette période pour le SNUEP-FSU est bien sûr l'acquisition de nos locaux qui a nécessité de contracter un prêt de 250 000 euros remboursable sur 15 ans auprès du Crédit Mutuel. Cette acquisition doit nous inciter à continuer la politique de maîtrise des coûts initiée sur la période écoulée, car elle va engendrer de nouveaux coûts : charges de copropriété, impôts, énergie notamment.

Le dernier défi à relever pour la trésorerie sera la mise en place, au cours de cet exercice, des mandats SEPA (nouvelle réglementation) pour les prélèvements automatiques.

Liste pour le Conseil National

31 titulaires et 31 suppléant-es

TITULAIRES

| | | |
|------------------------|-------------|---------|
| BENOIST Axel | RENNES | PLP |
| BERNARD Patrick | ORLÉANS T | PLP |
| BERNARD Sandrine | DIJON | PLP |
| BODO Marie-Thérèse | LIMOGES | PLP |
| BONNET Françoise | LYON | PLP |
| BONVALET Agnès | ROUEN | PLP |
| BOUVOT Virginie | BESANÇON | PLP |
| BRELOT Séverine | LYON | PLP |
| CARRIER Estelle | TOULOUSE | PLP |
| COURTIN Berenice | NANTES | PLP |
| DAMMEREY Jérôme | REIMS | PLP |
| DESTRIAN Vincent | BORDEAUX | PLP |
| DUVEAU Nicolas | CRÉTEIL | PLP |
| FERAS FRANCK | ROUEN | PLP |
| GAUTHIER Béatrice | LIMOGES | PLP |
| GÉRARDIN Sigrid | ORLÉANS T | PLP |
| GODEFROY DIDIER | DIJON | PLP |
| JAUNET CATHERINE | NANTES | PLP |
| LARDIER Mathieu | BESANÇON | PLP |
| LAUFFENBURGER Isabelle | PARIS | PLP |
| LEROY Stéphane | ORLÉANS T | PLP |
| MAYAM Christophe | ORLÉANS T | PLP |
| MENDY Patrice | CRÉTEIL | CPE |
| PEIGNON Cendrine | RÉUNION | PLP |
| RUGGIERO Andrée | NICE | PLP |
| RUMEAU Gérard | CRÉTEIL | PLP |
| SAUCE Christian | BORDEAUX | PLP RET |
| TOUTAIN Jacqueline | RENNES | PLP RET |
| TREVISIOL Ugo | CLERMONT F. | PLP |
| TRUBLEREAU Laurence | CRÉTEIL | PLP |
| VIEL Jackie | BORDEAUX | PLP |

SUPPLÉANT-ES

| | | |
|--------------------------|--------------|---------|
| BARGES Jérémy | DIJON | PLP |
| BOUILLAUD Dominique | VERSAILLES | PLP |
| CHANLON René | DIJON | PLP |
| CHENE Cécile | NANTES | PLP |
| CHOLIN FAUCILLON Myriam | ORLÉANS T | PLP |
| CORRE Yvon | RENNES | PLP |
| DEVALLE Régis | REIMS | PLP |
| DUBOIS-GRAVELEAU Martine | TOULOUSE | PLP |
| DUMASDELAGE Maryline | POLYNÉSIE | PLP |
| FERNANDEZ Fabien | DIJON | PLP |
| FOREAU Pascal | ORLÉANS T | PLP |
| FOURGEAUD Jacques | NANTES | PLP RET |
| GILLOT Ghislain | NV CALÉDONIE | PLP |
| GIROU Thierry | TOULOUSE | PLP |
| HOSTAILLE Marlène | MONTPELLIER | PLP |
| LAVALLE Vincent | CRÉTEIL | PLP |
| LAVANANT Cathy | ORLÉANS T | PLP |
| LELORRAIN Henri | CRÉTEIL | PLP |
| LOURS Françoise | CRÉTEIL | PLP |
| MELANIE Fabien | AMIENS | PLP |
| MELLOUL Roselyne | PARIS | PLP |
| MONNAYE Thierry | ROUEN | PLP |
| PENCOLE Christophe | VERSAILLES | PLP |
| PETIT Isabelle | CRÉTEIL | PLP |
| PIGNER de RAED Martine | PARIS | PLP RET |
| QUERIO Lionel | PARIS | PLP |
| SEVENO Annie | RENNES | PLP |
| SICSIC Michel | NICE | PLP |
| TOUMI Abdelhalim | BORDEAUX | PLP |
| TRISTAN Christophe | LIMOGES | PLP |
| ZAMPONI Vanina | PARIS | PLP |

Pour la promotion de l'enseignement professionnel public et de ses personnels

Construire ensemble et en confiance

La crise à la fois économique, financière, sociale, écologique et sanitaire perdure. Libéralisation des échanges, financiarisation de l'économie, marchandisation des services publics et de la protection sociale entraînent partout des régressions sociales majeures : salaires comprimés, conditions de travail dégradées, statut du salarié démantelé, chômage, précarisation et paupérisation croissantes, mal-logement...

L'arrivée au pouvoir du parti socialiste avait fait naître l'espoir d'un coup d'arrêt aux politiques à l'œuvre contre les salarié-es, dans les services publics, dans l'éducation et l'enseignement professionnel. Or il n'en est rien.

Avec la ratification du TSCG, le gouvernement a, de fait, signé son adhésion aux politiques libérales, dures et agressives. Avec l'austérité pour cap, il poursuit les coupes dans les dépenses publiques, met à bas le modèle social et ses garanties, tout en offrant un cadeau fiscal de 20 milliards d'euros au patronat, sans contreparties. La loi du profit maximum est érigée en dogme et génère inégalités et injustices sociales. Ce sont tous les acquis sociaux construits par le rapport de force depuis la fin de la deuxième guerre mondiale qui sont remis en cause.

Il faut d'urgence une profonde transformation sociale et le syndicalisme doit y jouer un rôle central. Les luttes contre la réforme des retraites, contre la casse des services publics, contre le recul des droits et des libertés, imposent une orientation et une action syndicale fortes pour combattre les forces réactionnaires.

Le SNUEP-FSU entend poursuivre les orientations mises en avant pour le mandat de 2011-2014, tant dans son champ d'action, qu'au sein de la fédération. Le SNUEP-FSU réaffirme que le syndicalisme, c'est aussi la défense de l'intérêt général du monde du travail : le droit à la santé, à l'éducation, au logement, à une retraite décente en bonne santé et adossée au Code des pensions, sont des priorités fondamentales, sans oublier la solidarité internationale avec les peuples en lutte. L'égalité et la solidarité sont des valeurs essentielles pour lesquelles nous devons lutter.

Les valeurs de l'enseignement professionnel et de l'éducation

La défense et le développement de l'enseignement professionnel public et laïque restent les priorités de notre action syndicale. Nous avons combattu les régressions du gouvernement précédent mettant à mal le service public d'éducation. Nous combattons toutes les politiques qui iront à l'encontre du service public de l'enseignement professionnel initial et de ses personnels. Les contre-réformes mise en place sous Sarkozy ne sont pas remises en cause, le développement de l'apprentissage reste toujours d'actualité, le gel du point d'indice est maintenu, la nouvelle réforme des retraites pénalisera encore plus les salarié-es, Il est donc urgent de changer de cap !

Pour nous c'est une tout autre politique qu'il faut mettre en place, qui rompe clairement avec les politiques néolibérales mises en œuvre en Europe et en France.

Si les suppressions de postes en 2012 et 2013 se sont arrêtées, les créations sont dérisoires dans les lycées ne compensant ni les postes perdus en 5 ans, ni les hausses d'effectifs. Malgré la création des ESPE, la formation initiale et continue des PLP n'est toujours pas satisfaisante. Les personnels doivent avoir une formation de qualité, exigeante et détachée de toute forme de pression. Le SNUEP-FSU considère que la formation des enseignant-es et leur recrutement sont un des leviers pour garantir que le LP soit aussi un lycée de la réussite. L'enseignement professionnel a besoin de professeur-es hautement qualifié-es pouvant intervenir du CAP à la licence professionnelle. La formation des PLP doit être améliorée aussi bien au niveau disciplinaire que professionnel.

Gouvernance et autonomie des établissements continuent de se développer et la décentralisation de l'EP s'accélère. Nous affirmons qu'un cadrage national fort est nécessaire pour maintenir l'éga-

lité sur tout le territoire. Nous nous opposerons à toute tentative de territorialisation de l'école. La formation professionnelle initiale sous statut scolaire et l'ensemble de ses personnels doivent rester à l'Éducation nationale. L'offre de formation doit être diversifiée et répondre au projet personnel et professionnel des élèves. Il doit répondre aussi à la nécessité d'élever le niveau de qualification de tous les jeunes et prendre en compte les évolutions futures de notre société dans le cadre d'une transformation progressiste de celle-ci.

Quant au développement de l'apprentissage, toujours au détriment de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, il aggravera encore l'inégalité de l'accès à la formation avec les nouvelles mesures que le gouvernement veut mettre en place en 2013-2014. Nous continuons d'affirmer que l'apprentissage n'est pas la solution pour traiter la difficulté scolaire. Nous n'accepterons pas que la formation professionnelle initiale soit réduite à une vision utilitariste et adéquationniste au seul service des entreprises locales.

La rénovation de l'enseignement professionnel doit passer par des conditions matérielles satisfaisantes pour les élèves, des effectifs réduits, la suppression du CCF, la diminution drastique des PFMP mais aussi par la remise à plat du Bac Pro en 3 ans, le rétablissement de l'examen national ponctuel terminal. Seul un service public national d'éducation renforcé est à même de lutter contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification et de combattre les inégalités scolaires qui se creusent dans notre société. Renvoyer l'éducation au service privé, à l'apprentissage, à des choix régionaux, est une grave erreur et un mauvais choix politique.

La revalorisation et la défense de nos métiers, de nos droits et de nos statuts, est aussi un gage d'un service public efficace, valorisé et valorisant. La défense des intérêts de nos collègues et de notre statut de Fonction publique d'État est à la base de notre pratique syndicale. Nous continuerons à œuvrer pour faire en sorte que nos milliers de collègues précaires soient titularisés rapidement. Valoriser le métier passe aussi par la revalorisation salariale, gage d'un attrait pour les jeunes mais aussi d'une considération des enseignant-es. Comme pour les autres salarié-es il faut revoir les « réformes » sur les retraites ; ce n'est pas en niant la pénibilité du métier d'enseignant-e, ni en renvoyant à une prise en charge individuelle des années d'études que le gouvernement règlera les problèmes.

Le fonctionnement démocratique

Développer tous les niveaux du syndicat, et coller au plus près des intérêts des collègues restent toujours prioritaire pour nous. Il faut continuer d'élaborer collectivement dans les commissions, les secteurs, les instances, aussi bien les revendications que les mandats du syndicat.

Le CN, le BN, le SN, les commissions et les secteurs sont les lieux de débats et de travail, où s'élaborent collectivement les compromis et les synthèses pour guider l'intervention du syndicat. Dans ce cadre, le pluralisme devient une force et une richesse permettant de dépasser nos différences.

Ce pluralisme n'a d'existence que dans le respect de chacun-e, des tendances, des courants de pensée ou de réflexion. En ce sens, tous les responsables, à quelque niveau que ce soit, incarnent l'intérêt général du syndicat et sont au service des adhérent-es et des personnels relevant de notre champ de syndicalisation.

Rassembler toujours et encore

Notre progression aux élections professionnelles de décembre 2011, signe d'une adhésion à nos valeurs et mandats, doit être poursuivie tant au niveau national que dans les académies. Nous devons faire entrer le SNUEP-FSU dans une nouvelle phase : celle de son développement avec comme objectif de devenir la première organisation syndicale de l'EPP. Nous devons rassembler toute la profession et fédérer autour de nos valeurs démocratiques et de progrès social. Il nous faut devenir la force syndicale majoritaire de luttes et de transformations sociales. Il faut recréer une force syndicale de lutte et de masse capable de faire progresser les droits des personnels et des jeunes que nous accueillons dans nos établissements, en lien avec le mouvement syndical, associatif et citoyen.

Pour cela, nous devons élaborer et promouvoir nos propositions sans nous satisfaire de négociations à la marge et rassembler largement autour de la défense des intérêts des personnels.

Nous devons continuer à développer notre implication dans la FSU, 1^{re} fédération de l'EN, pour que soient prises en compte toutes les dimensions de l'éducation et être plus forts face aux différents échelons des pouvoirs administratifs et politiques.

STATUTS du SNUEP-FSU

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Modifications statutaires en rouge proposées par la commission des statuts et par le CN du 4 octobre 2013.
Elles seront votées par le congrès national.

Article 1^{er} : Fondation

(...)

Le siège social du syndicat est situé au 38 rue Oudiné, 75013 PARIS. Il ne peut être modifié que par décision du bureau national. Toute opération immobilière (achat ou vente de locaux) doit être validée par le bureau national.

Le syndicat intervient dans la formation professionnelle initiale et continue publique et laïque. Il regroupe en LP, SEP, EREA, SEGPA, GRETA, les professeurs de Lycée Professionnel (PLP), et les personnels d'éducation (CPE) et de surveillance, en activité, en formation ou en retraite, ~~ainsi que les non~~ titulaires ou non, qui exercent des missions d'enseignement et dans le service public d'éducation et de formation.

(...)

Article 5 : Structuration

(...)

Le syndicat créera les conditions et pour mettre en œuvre une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes.

(...)

Article 5b : Les sections départementales

(...)

Elle organise la défense des personnels au plan départemental et intervient auprès de ~~l'inspection Académique~~ la DSDEN en prenant démocratiquement les initiatives nécessaires.

Article 5c : Sections académiques

(...)

~~Le Bureau administre la Section académique.~~ La section académique est administrée par un secrétariat académique, un bureau académique et un conseil académique. Le secrétariat est une instance exécutive.

(...)

Article 6 : Vote d'orientation

Les adhérent-es déterminent l'orientation syndicale en choisissant entre des un ou plusieurs textes d'orientation associés à des listes de candidat-es. Les modalités sont fixées par le règlement intérieur national.

Article 7 : Congrès National

(...)

Bureau national signifie les 25 titulaires, chaque titulaire étant remplacé par le suppléant correspondant selon la méthode définie par le BN pour la convocation des suppléants:

(...)

Article 8 : Conseil National

Le conseil national est constitué par :

31 secrétaires académiques, dont Mayotte, ou leur représentant mandaté par le bureau académique.

(...)

Le conseil national nomme ~~le ou les commissaire(s) aux comptes et d'un (ou des) commissaire(s) aux comptes suppléant-e(s)~~ les commissaires aux comptes titulaire(s) et suppléant-e(s) sur proposition du projet de résolution émanant du bureau national.

Article 9 : Bureau National

(...)

Le bureau national se réunit au moins ~~1 fois par mois~~ 6 fois dans l'année scolaire, sur convocation du secrétariat national ou sur convocation d'un tiers des membres du BN.

(...) Il pourra confier certaines des responsabilités clairement délimitées à des membres du bureau national, y compris les délégations de signatures.

(...)

Article 10 : Secrétariat National

(...)

~~Un-e secrétaire est chargé-e de la coordination des tâches du secrétariat.~~

~~Chaque secrétaire national est habilité, sur mandat du bureau national, à signer tous actes au nom du syndicat, à le représenter en tous domaines et à ester en justice.~~

Le BN donne habilitation à une ou plusieurs personnes du SN pour engager, en cas de besoin, financièrement, juridiquement, ou ester en justice pour le SNUEP-FSU.

(...)

Article 11 : Majorité qualifiée

Toute décision d'une instance nationale (congrès, conseil national, bureau national, secrétariat national) ainsi que des instances académiques requiert une majorité de 70 % (voir le préambule du RIN).

Article 12 : Décharges

Aucun-e responsable ou militant-e, à quelque niveau que ce soit, ne devra disposer de décharge complète de service. Cette décharge sera limitée à un demi-service maximum (toutes décharges confondues).

Elle pourra être augmentée pour les secrétaires nationaux jusqu'au 2/3 du service après vote du bureau national (toutes décharges confondues).

Article 15 : Trésorerie

(...)

Les trésoreries académiques sont contrôlées selon les mêmes modalités au niveau académique. Elles doivent être conformes à la loi sur la transparence financière qui reconnaît comme seule entité juridique le National.

Le/la trésorier-e national-e donne délégation de signature au trésorier académique.

Un-e commissaire aux comptes est choisi-e pour 6 ans et validé par le CN.

Le/la trésorier-e national-e établit le rapport de gestion.

Le bureau national peut désigner, parmi ses membres, un-e trésorier-e adjoint-e.

~~Les trésoreries académiques sont contrôlées selon les mêmes modalités.~~

Règlement intérieur national du SNUEP-FSU

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Modifications RIN en rouge proposées par la commission des statuts et par le CN du 4 octobre 2013.
Elles seront votées par le conseil national au congrès national.

Préambule

(..)

La présence d'éventuels courants de pensée, ne doit pas engendrer une paralysie des instances, mais doit permettre la confrontation des idées, puis le respect des décisions prises et l'application des mandats à tous les niveaux. Lors des différents votes, les abstentions ne sont pas considérées comme un vote exprimé.

Les personnels qui peuvent adhérer au SNUEP-FSU sont définis par l'article 1 des statuts.

Structure locale

(..)

Article 1 :

(..)

Les adhérent-es stagiaires peuvent être membres de la section de leur établissement d'enseignement ou d'une section IUFM de la section de leur établissement de formation.

Structure académique

(..)

Article 5 : Section Académique

(..) La section académique est administrée par un conseil académique un secrétariat académique, et un bureau académique et un conseil académique.

(..)

Il vote les motions et les mandats académiques.

Article 6 : Organisation des votes

Les décisions du conseil académique sont prises à la majorité qualifiée de 70 % conformément à l'article 11 des statuts et au préambule du RIN. (..)

Article 7 : Bureau Académique (BA)

(..) Le BA est une instance délibérative et décisionnelle.

Il est chargé de :

- veiller à l'application des statuts du syndicat
- exécuter les décisions des instances nationales et académiques
- mettre en œuvre les décisions des instances académiques
- contrôler et donner mandat aux secrétaires académiques pour tout ce qui concerne les questions relevant de l'académie.

Il procède à l'élection en son sein du secrétariat académique et en particulier du ou des secrétaires académiques (SA) et du trésorier académique (TA). La transmission du matériel, des documents et de la trésorerie doit être réalisée dans les 3 semaines qui suivent un renouvellement du bureau.

De plus, un état financier et un arrêté comptable doivent être transmis au nouveau trésorier et au trésorier national.

(..)

Article 8 : Secrétariat Académique (SA)

Le Secrétariat Académique (SA) est chargé :

(..)

- d'exécuter les décisions des instances nationales
- de fournir chaque année avant le CN de rentrée la comptabilité annuelle et le rapport financier au national.

(..) Il/elle doit en rendre compte devant le bureau, le conseil et le congrès académique mais aussi chaque année devant le CN par un rapport financier et fournir les pièces comptables nécessaires au suivi national.

Structure nationale

(..)

Article 11 : Conseil National (CN)

(..)

- 31 secrétaires académiques (voir article 8 des statuts)
- 31 membres titulaires répartis à la proportionnelle entre les différentes orientations en présence, dont au moins 1 retraité-e et au plus 3 retraité-es.
- (..) Entre deux renouvellements, le conseil national prend acte des démissions et départs des titulaires et vote les remplacements en son sein élit un nouveau/une nouvelle titulaire parmi les suppléant-es.

(..)

Article 12 : Bureau National (BN)

(..) Le BN se réunit au moins une 6 fois par mois année scolaire sur convocation du secrétariat national. (..)

Il décide des actes relatifs à la trésorerie, aux placements financiers et à la gestion du patrimoine. Il décide de clôturer les comptes en cas de carence académique.

(..) L'ordre du jour et les documents qui s'y rapportent doivent être envoyés si possible au moins 5 jours -et au plus tard 48 h- avant la date prévue pour la réunion.

(..)

Article 14 : Secrétaires Nationaux

(..) Ils/elles doivent fournir toutes explications qui pourraient leur être demandées, et notamment en ce qui concerne les dépenses, les placements financiers et l'ensemble des actes relatifs à la gestion des personnels.

Ils/elles représentent le SNUEP-FSU dans ses relations syndicales au niveau national et international. Au niveau national, aucune démarche auprès de l'administration ou des médias ne peut se faire sans mandat du secrétariat national. Les secrétaires nationaux ont pouvoir de signer tout acte au nom du syndicat après avis du secrétariat et en rendent compte devant le bureau national.

Un membre désigné par le Secrétariat National est l'ordonnateur des dépenses, des placements financiers et de l'ensemble des actes relatifs à la gestion des personnels.

(..)

Article 15 : Congrès National

(..)

Bureau National signifie les 25 titulaires, chaque titulaire absent étant remplacé par le un suppléant selon la méthode définie par le BN, correspondant selon la méthode définie pour la convocation des suppléants.

(..) Il désigne les membres de la commission de validation des statuts, de la commission de médiation et de la commission financière (5 titulaires et 5 suppléant-es) selon les modalités prévues aux articles 8, 15 et 16 des statuts.

(..) Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par la trésorerie nationale selon le barème voté en BN.

(..)

Article 16 : Trésorerie nationale

(..) La cotisation au SNUEP-FSU est nationale encaissée au national, (voir annexe financière) et correspond à un % du traitement brut (actuellement 6 %). Elle est définie par le bureau national, le conseil national ou le congrès. (art. 15 des Statuts). (..)

Article 17 : Vote d'orientation

(..) Lors du congrès national au plus tard, le conseil national proclame les résultats du vote d'orientation et arrête sa composition ainsi que celle du bureau national. Les résultats seront publiés avant les congrès académiques et national.

Article 19 : Modifications statutaires et réglementaires

(..)

La commission indépendante de validation des statuts est composée de 6 ou 7 membres (hors secrétaires nationaux) désignée par le congrès.

Article 20 : Presse nationale

« POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC » est le bulletin national du SNUEP-FSU.

Le SNUEP-FSU édite d'autre part des circulaires régulières en direction de toutes ses sections locales et des adhérent-es.

Le SNUEP-FSU adhère aux réseaux sociaux (twitter ..).

Article 21 : Sites INTERNET et MESSAGERIE

Le SNUEP-FSU dispose d'un site INTERNET national sous le contrôle du secrétariat national. (..) Ils engagent la responsabilité du SNUEP-FSU et doivent donc être en conformité avec l'éthique et les mandats de notre organisation.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail.....

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL) **66 % de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100 % si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €
 stagiaire contractuel-le 6 heures ou plus : 36 € - Stagiaire 3^{ème} éch. -
 Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

| Éch. | Métropole En euros | | La Réunion En euros | | N ^{ou} Calédonie Polynésie Française En CFP | | Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane En euros | |
|------|-----------------------|------|------------------------|------|--|-------|--|------|
| | Cl. Norm. | H.C. | Cl. Norm. | H.C. | Cl. Norm. | H.C. | Cl. Norm. | H.C. |
| 1 | | 138 | | 186 | | 22194 | | 165 |
| 2 | | 156 | | 210 | | 25059 | | 186 |
| 3 | 114 | 168 | 153 | 225 | 18258 | 26850 | 135 | 201 |
| 4 | 120 | 178 | 162 | 240 | 19332 | 28638 | 144 | 213 |
| 5 | 126 | 192 | 171 | 258 | 20406 | 30786 | 153 | 231 |
| 6 | 129 | 207 | 174 | 279 | 20763 | 33294 | 156 | 249 |
| 7 | 138 | 219 | 186 | 294 | 22194 | 35082 | 165 | 261 |
| 8 | 147 | | 198 | | 23628 | | 177 | |
| 9 | 156 | | 210 | | 25059 | | 186 | |
| 10 | 171 | | 231 | | 27567 | | 204 | |
| 11 | 183 | | 246 | | 29355 | | 219 | |

| RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE | | | | | | |
|--|-------|-------|--------|-------|----------|-------|
| | PLP 1 | 87 € | PLP CN | 96 € | PLP H.C. | 108 € |
| RETRAITÉS DE LA REUNION | | | | | | |
| | PLP 1 | 117 € | PLP CN | 129 € | PLP H.C. | 144 € |
| RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE FRANCAISE EN CFP | | | | | | |
| | PLP 1 | 10383 | PLP CN | 11457 | PLP H.C. | 12888 |

ACADÉMIE (au 01/09/2013) :

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/13 : Depuis le : __ / __ / ____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ÉTABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques :
 n°
 n°
 n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :
 1- Chèque -s : 1 2 ou 3
 2- prélèvement *
 3- renouvellement de prélèvement*

* En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement à télécharger sur www.snuep.com

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
 Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
 > Ne lâchons rien !**

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____

Textes argumentaires des fenêtres 1 et 2

Fenêtre 1

Pour étendre la possibilité des 2/3 de décharge à tou-te-s les militant-es

Notre syndicat revendique son attachement aux valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité.

Il est donc anormal que tou-te-s les militant-es ne soient pas traité-es de la même façon. Cela ne remet pas en cause le travail des un-es ou des autres mais c'est la reconnaissance du même droit pour tou-te-s dont il est question.

Dans les académies, des militant-e-s sont fortement investi-e-s, ils/elles peuvent cumuler le poste de secrétaire académique, une implication dans les instances et secteurs du SNUEP national, une implication dans les secteurs de la FSU nationale, dans le CFR académique et/ou dans leur section départementale FSU, les fonctions d'élu-es au CTA, CAEN et/ou CAPA. Peut s'ajouter à ces charges de travail la gestion d'une académie de plusieurs centaines d'adhérent-es.

Il ne semble donc pas anormal qu'ils/elles puissent bénéficier de la possibilité d'un dépassement de décharge dans des **conditions exceptionnelles**, après vote positif du bureau national pour les décharges nationales et du bureau académique pour les décharges académiques. C'est de plus une bonne manière de responsabiliser les académies en élargissant un peu plus leur autonomie.

Là non plus, il n'est pas question de mettre à l'écart le national puisque toutes les décharges cumulées lui sont transmises à la fin de chaque année scolaire.

Cela permettrait surtout de **régulariser une situation anormale** puisque des dépassements de demi-décharge pour des militant-es ont déjà été votés par le BN en contradiction avec nos statuts qui ne prévoient pas cette possibilité. Si cette possibilité n'était pas retenue le congrès devra se prononcer sur la limitation stricte d'une demi-décharge pour **tou-te-s les militant-es** dans un souci d'égalité de traitement.

Contre la possibilité d'étendre les 2/3 de décharge à tou-te-s les militant-es

Limiter la décharge à un mi-temps permet aux militant-es de ne pas perdre contact avec le terrain, avec son lycée. Actuellement la limitation de la décharge à un demi-service permet au bureau académique de répartir le total des heures obtenues sur plusieurs militant-es. Ceci favorise l'émergence de nouveaux militant-es désireux de s'investir syndicalement et aptes à assurer une continuité lors des départs de responsables. Si la charge de travail des responsables académiques est lourde, cette limitation les encourage à ne pas concentrer cette charge entre leurs seules mains et à œuvrer à une nouvelle génération militante.

Fenêtre 2

Contre le fait d'avoir un 2^e siège de retraité-e au bureau national

Il est tout à fait justifié d'avoir une représentation des retraité-es dans le bureau national, comme dans les secteurs du national, leur éclairage étant important, mais un 2^e siège sur un total de 25 titulaires apparaît surdimensionné. Si les postes suppléant-e/titulaire ne sont pas liés, et ne doivent pas l'être, il pourrait être envisagé d'inviter un-e retraité-e, élu au conseil national, en cas d'absence du titulaire au BN.

Pour avoir un 2^e siège de retraité-e au bureau national

Le nombre de retraités augmente en France de façon importante ; cette augmentation a 2 causes principales : l'accroissement de la durée de vie qui, en 30 - 40 ans est passée de 60 à 80 ans et l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nées après 1945, plus importantes que les précédentes et depuis 2005.

En conséquence le nombre de syndiqué-es partant en retraite devient plus important (ces syndiqué-es ont démarré leur carrière entre 1965 et 1975).

Il en résulte que beaucoup de dirigeant-es et militant-es du syndicat partent à la retraite.

Depuis la création du SNUEP-FSU il y a une dizaine d'années, la représentation des retraité-es au BN est de 1 titulaire. Le syndicat a évolué, il a progressé ; ses instances ont été adaptées à l'évolution des effectifs et aux besoins. Seul-es les retraité-es n'ont toujours qu'un siège de titulaire au BN, alors qu'il aurait été équitable et normal de leur attribuer un siège de suppléant-e depuis déjà un certain nombre de congrès antérieurs.

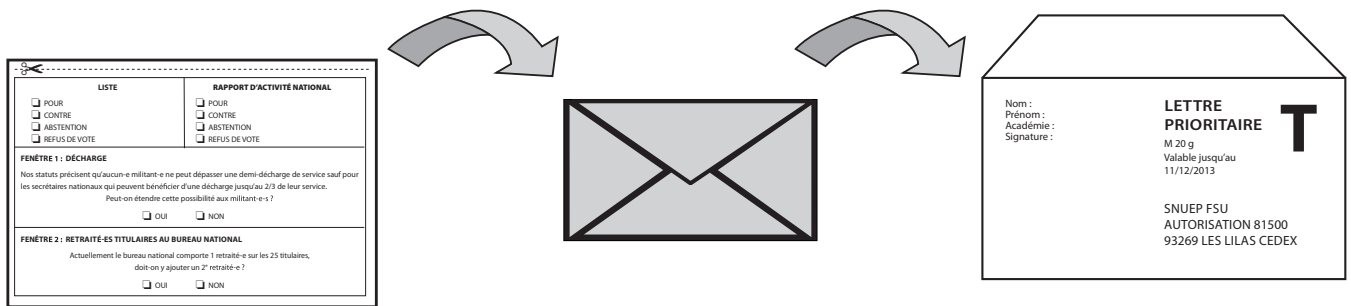
Donc augmenter la part des retraité-es au sein du BN, l'une des instances nationales de décision, ne fait que suivre la réalité de l'évolution en hausse des effectifs actifs-retraités.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que soit insérée dans le RIN article 12, une composition de BN comprenant 2 retraité-es titulaires. Le syndicat aurait tout à y gagner.

POUR VOTER

Pour que le vote soit pris en compte, il faut être à jour de cotisation 2013-2014 ou 2012-2013.
Pensez à ré-adhérer (bulletin d'adhésion page 14) !

- 1 Détacher le bulletin de vote du reste du journal.
- 2 Le compléter en cochant les réponses qui correspondent à votre choix.
Attention, toute rature, ou ajout entraînera la nullité du bulletin
- 3 L'insérer dans l'enveloppe bleue.
- 4 Insérer l'enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche et la cacheter.
- 5 Compléter le cadre d'identification de l'enveloppe blanche, en haut à gauche, et n'oubliez pas de signer.



DATE LIMITE D'ENVOI LE 8 DÉCEMBRE 2013

Le cachet de la poste faisant foi

BULLETIN DE VOTE



| LISTE | RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE | <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE |
| FENÊTRE 1 : DÉCHARGE Nos statuts précisent qu'aucun-e militant-e ne peut dépasser une demi-décharge de service sauf pour les secrétaires nationaux qui peuvent bénéficier d'une décharge jusqu'au 2/3 de leur service. Peut-on étendre cette possibilité aux militant-e-s ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | |
| FENÊTRE 2 : RETRAITÉ-ES TITULAIRES AU BUREAU NATIONAL Actuellement le bureau national comporte 1 retraité-e sur les 25 titulaires. Un-e 2 ^e retraité-e titulaire doit-il/elle y siéger ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | |